

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PREVAIL™

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 41K0-E0GD-S00S-RSS8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/importateur

Corteva Agriscience Netherlands B.V.
Zuid-Oostsingel 24D
4611 BB Bergen op Zoom
NETHERLANDS

Information aux clients : +31 164 444 000

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

SGS +32 3 575 55 55 OU

+32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P261 Éviter de respirer les vapeurs/ aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P304 + P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P305 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Elimination:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPa1 Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action des substances actives de ce produit est 4.
SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant clopyralid entre mi-octobre et mi-mars.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque)
SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Sel de triéthylamine du clopyralid
Sel de triéthylamine du triclopyr
triéthylamine

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient Sel de triéthylamine du triclopyr. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------

PREVAIL™

Version 1.0 Date de révision: 19.07.2022 Numéro de la FDS: 800080003469 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 19.07.2022

	No.-Index REACH Numéro d'enregistrement		
Sel de triéthylamine du clopyralid	119308-91-7	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	26,55
Sel de triéthylamine du triclopyr	57213-69-1 260-625-1	Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 2; H373 (Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	24,26
triéthylamine	121-44-8 204-469-4 612-004-00-5 01-2119475467-26- 0012, 01- 2119475467-26-0013	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) Limite de concentra- tion spécifique STOT SE 3; H335 ≥ 1 %	≥ 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secou-ristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

conseils sur le traitement.
Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| En cas de contact avec la peau | : | Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de laver. Consulter un médecin rapidement, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement. |
| En cas d'ingestion | : | Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient.
Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider.
L'apparition des symptômes respiratoires, y compris l'oedème pulmonaire, peut tarder. Les personnes ayant été exposées de façon importante doivent être mises sous observation de 24 à 48 heures en cas de détresse respiratoire.
Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste.
Aucun antidote spécifique.
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
Une exposition excessive peut aggraver l'asthme et d'autres troubles respiratoires déjà présents (par ex., l'emphysème, la bronchite et le syndrome d'irritation des bronches). |
|------------|---|---|

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|----------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO ₂) |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.
Jet d'eau à grand débit |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
La distance de retour de flamme peut être considérable. |
|--|--|

- | | |
|----------------------------------|--|
| Produits de combustion dangereux | : Oxydes d'azote (NO _x)
Oxydes de carbone |
|----------------------------------|--|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | |
|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Information supplémentaire | : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

risée.
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éviter la formation d'aérosols.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas avaler.
Éviter tout contact avec les yeux.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Défense de fumer. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts
Explosifs
Gaz

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

PREVAIL™

Version 1.0 Date de révision: 19.07.2022 Numéro de la FDS: 800080003469 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 19.07.2022

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
triéthylamine	121-44-8	Valeurs limites - huit heures	2 ppm 8,4 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		Limite d'exposition à court terme	3 ppm 12,6 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		Valeur limite	0,5 ppm 2,07 mg/m ³	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		Valeur courte durée	1 ppm 4,14 mg/m ³	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		Valeur limite de moyenne d'exposition	1 ppm	Dow IHG
		Valeur limite à courte terme	3 ppm	Dow IHG
éthanol	64-17-5	Valeur limite	1.000 ppm 1.907 mg/m ³	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
triéthylamine	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	12,6 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	12,6 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	12,1 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,4 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	8,4 mg/m ³
éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m ³

PREVAIL™

Version 1.0 Date de révision: 19.07.2022 Numéro de la FDS: 800080003469 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 19.07.2022

	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	950 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	206 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	87 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
triéthylamine	Eau douce	0,064 mg/l
	Eau de mer	0,0064 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,064 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,1992 mg/kg
	Sol	2,361 mg/kg
éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,75 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	720 Aliments mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.

S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.
Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 4 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 120 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.
- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Etat physique	:	Liquide
Couleur	:	Jaune à pourpre
Odeur	:	Amine.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée d'essais disponible
Point/intervalle de fusion	:	Sans objet
Point de congélation	:	Aucune donnée d'essais disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité	:	Non applicable aux liquides
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Aucune donnée d'essais disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'éclair	:	> 87 °C Méthode: Setaflash, coupelle fermée, coupelle fermée
Température d'auto-inflammabilité	:	> 420 °C Méthode: Méthode A15 de la CE
pH	:	7,04 Concentration: 1 % Méthode: CIPAC MT 75.1 (1% en solution aqueuse)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	19,05 mPa.s (20 °C) Méthode: OCDE 114
Viscosité, cinématique	:	14,47 mm ² /s (20 °C) Méthode: OCDE 114
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Soluble
Pression de vapeur	:	Aucune donnée d'essais disponible
Densité	:	1,15 gcm ³ (20 °C) Méthode: Pycnomètre
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée d'essais disponible

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non
Propriétés comburantes	:	Non
Taux d'évaporation	:	Aucune donnée d'essais disponible
Tension superficielle	:	36,6 mN/m, 40 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut former un mélange poussière-air explosif.
-----------------------	---	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	---	---------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Acides forts Des bases fortes
-------------------	---	----------------------------------

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): 2.279 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale possible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

triéthylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 730 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 14,4 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 580 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

triéthylamine:

Espèce : Lapin
Résultat : Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Corrosif

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Résultat : Corrosif

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Résultat : Irritation des yeux

triéthylamine:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Remarques : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Remarques : N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

triéthylamine:

Espèce : Souris
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Clopyralid., Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

triéthylamine:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Clopyralid., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Triclopyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

triéthylamine:

Cancérogénicité - Evaluation : Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la cancérogénicité.

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Toxicité pour la reproduction : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Clopyralid., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Le clopyralid a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale.

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Toxicité pour la reproduction : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Triclopyr., Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.
- Evaluation

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

triéthylamine:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Organes cibles	:	Reins
Evaluation	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Remarques	:	Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.
-----------	---	---

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Remarques	:	Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Reins.
-----------	---	--

triéthylamine:

Remarques	:	D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.
-----------	---	--

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

triéthylamine:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 130 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 130 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

CE50r (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): > 130 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE 221.

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,582 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0916 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 650 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale: 1358 mg/kg poids corporel.
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

DL50 par contact: > 100 µg/abeille

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par voie orale: > 104 µg/abeille

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 30,0 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 3 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0089 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg).

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Matière très toxique pour les organismes aquatiques
(CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 350 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (huître américaine (Crassostrea virginica)): 56 - 87 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 107 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (cyanophycée Anabaena flos-aquae): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Lemna gibba): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,241 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0191 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les oiseaux (DL50 entre 51 et 500 mg/kg).

DL50 par voie orale: 300 mg/kg poids corporel.
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)

CL50 par voie alimentaire: 11622 mg/kg par voie alimentaire.
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)

DL50 par contact: > 100 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

triéthylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Truite Arc En Ciel (*Oncorhynchus mykiss*)): 36 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (cladocère *Ceriodaphnia dubia*): 17 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 8 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 1,1 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (*Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)): 71 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 17 h
Type de Test: Statique

CE50 (*Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)): 95 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Durée d'exposition: 17 h
Type de Test: Statique

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : LOEC: > 100 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 60 jr
Espèce: Truite Arc En Ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques (Toxicité chronique) : NOEC: 7,1 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 7 jr
Espèce: *Ceriodaphnia dubia* (puce d'eau)
Type de Test: Essai en semi-statique

LOEC: 14 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 7 jr
Espèce: *Ceriodaphnia dubia* (puce d'eau)
Type de Test: Essai en semi-statique

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Biodégradabilité : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Clopyralid.
La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Biodégradabilité : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Triclopyr.
En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

triéthylamine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301A ou Equivalente
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.
Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

triéthylamine:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 42 jr
Concentration: 0,05 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): < 4,9
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,45
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

triéthylamine:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 11 - 146
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

triéthylamine:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Sel de triéthylamine du clopyralid:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

triéthylamine:

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: (Mise à jour: 27/06/2012 KS)
Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

tole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082
IATA	: UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Triclopyr)
IATA	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Triclopyr)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 9
-----	-----

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

RID : 9

IMDG : 9

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M6

Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9

Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M6

Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

Remarques : Stowage category A

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964

Instruction d'emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Instruction d'emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : oui

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
---	----	------------------------------

Numéro d'enregistrement : 10774P/B

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
BE OEL	: Valeurs limites d'exposition professionnelle
Dow IHG	: Dow IHG
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
BE OEL / VLE 8 hr	: Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	: Valeur courte durée
Dow IHG / STEL	: Valeur limite à courte terme
Dow IHG / TWA	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut alle-

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

mand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont reconnues par notre société comme étant valides et approuvées. L'autorité compétente nationale a déterminé sa classification selon d'autres critères. Notre société respecte la décision nationale applicable et a par conséquent mis en place les classifications mandatées. Néanmoins, les données de la société approuvées seront toutefois présentées.

Classification du mélange:

Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

PREVAIL™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.07.2022	800080003469	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Code du produit: GF-210

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR